

Droits des patients·es

Une prise en charge claire

TCS Swiss Ambulance Rescue Genève s'engage pour que chaque patient·e puisse bénéficier de toutes les informations qui concernent son état de santé, et ce, de la manière la plus claire et précise possible.

Chaque patient·e a le droit de recevoir les informations compréhensibles et précises concernant son état de santé. Lorsque la situation le permet, les équipes ambulancières transmettent les informations détaillées sur les traitements entrepris, leurs avantages potentiels et risques associés. En cas de doute, le ou la bénéficiaire de soin est encouragé·e à formuler ses questions aux professionnel·les de santé afin de prendre des décisions éclairées.

Lors du transfert vers le lieu de soin adapté, un accompagnant peut être présent lors du transport en ambulance. De plus, et à la demande, un rapport écrit des explications transmises peut être remis. A contrario, le ou la patient·e est en droit de renoncer à recevoir des informations. Si tel est le cas, il est important de l'exprimer clairement.

Consentement libre et éclairé

Aucun traitement médical ne peut être administré sans le consentement libre et éclairé du ou de la bénéficiaire de soin. Cette norme s'adresse à quiconque est en mesure de raisonner, autrement dit de comprendre la situation, d'en apprécier les conséquences et de prendre une décision éclairée face aux choix qui lui sont présentés. Tout·e patient·e a le droit de décliner un soin ou de mettre fin à la prise en charge ambulancière. Si tel est le cas, notre équipe expose les risques et dangers potentiels de la situation au ou à la bénéficiaire de soin, qui prend désormais la responsabilité des choix qu'il ou elle entreprend.

Si le ou la patient·e est dans l'incapacité d'exprimer ses souhaits, notre équipe cherche alors à savoir si des directives anticipées ou si un représentant thérapeutique désigné existe. Dans ce cas, ce dernier peut prendre les décisions concernant la prise en charge. Si aucun représentant n'a été désigné, l'équipe ambulancière se réfère au proche (selon une hiérarchie définie par la loi) afin de définir ensemble de la prise en charge appropriée. Toutefois, dans les situations les plus urgentes, nos équipes prennent les décisions permettant de garantir le meilleur traitement possible pour chaque patient·e.

Directives anticipées

Les directives anticipées sont essentielles pour permettre à chaque patient·e de définir les traitements et les soins acceptés (ou refusés), et ce, quelque que soit sa capacité de discernement actuel. Afin d'être valides, les directives anticipées doivent remplir certaines conditions. Il est important de préciser qu'il est possible de les modifier ou de les révoquer en tout temps. Plus d'informations sur les directives anticipées sur le lien suivant :

www.hug.ch/directives-anticipees.

Mesure de contention

Il est possible que nos équipes doivent faire recours à des mesures de contention limitant temporairement la capacité de se mouvoir librement des patient·es. Nous tenons à souligner que ces mesures sont appliquées uniquement après l'évaluation d'une médecin sollicité par nos équipes. En effet, le médecin évalue le comportement du ou de la patient·e et définit si ce dernier représente un danger pour lui-même, pour sa santé ou pour autrui. Le ou la patient·e ou son représentant thérapeutique sont en droit de contester cette mesure.

Confidentialité

Nos équipes sont soumises au secret professionnel. Toutes les informations échangées lors d'une prise en charge sont donc confidentielles et nos professionnel·les de soins ne sont pas autorisés à la divulguer à des tiers ou à permettre l'accès du dossier médical sans le consentement explicite du ou de la bénéficiaire de soins ou à la suite d'une décision judiciaire.

Accès au dossier d'intervention

Pour chaque intervention, nos équipes rédigent un rapport d'intervention (FIP). Il est possible pour chaque patient·es de demander l'accès à ces documents. Une demande peut être adressée à notre service qui en fournira gratuitement une copie.

TCS SAR Genève, reste à votre disposition pour toute question supplémentaire. N'hésitez pas à nous contacter par mail à operation@tcs-sar-ge.ch ou par téléphone au 022/331.45.00.